



Règlement du concours « Dessine ton titan des mers ! »

Article – 1 – La mairie d'Ollioules organise un concours de dessin ouvert à tous. Ce concours a pour thème « Dessine ton titan des mers » en lien avec l'exposition Naval Group qui se déroule du 1^{er} au 18 septembre 2022 à l'espace Pierre Puget à Ollioules.

Article – 2 – Le concours de dessin est ouvert à tous. Les enfants devront obtenir l'autorisation de leurs parents ou du représentant légal. La participation est gratuite.

Article – 3 – Le dessin doit être réalisé sur une feuille de format A4 (21 x 29,7 cm) au maximum ; toutes les techniques et moyens plastiques peuvent être utilisés. Le nom, prénom, adresse et l'âge du participant devront être mentionnés au dos de la feuille. Pour participer, envoyer ou déposer le dessin ainsi qu'un exemplaire du règlement du concours signé avant le 18 septembre 2022, à l'adresse Mairie d'Ollioules CS 40108 – 83191 Cedex ou dans la boîte aux lettres placée devant la mairie administrative Place Trotobas.

Article – 4 – Le jury est composé de plusieurs personnes dont : - le Maire d'Ollioules, un élu de la municipalité d'Ollioules, un professeur de dessin d'Ollioules et un représentant de Naval Group.

Article – 5 – Les dessins seront évalués par catégorie : primaire, collège/lycée, adultes, coup de cœur du jury et suivant plusieurs critères : l'interprétation du thème : de 0 à 5 - l'expression artistique de 0 à 5 – l'originalité de 0 à 5

Article – 6 – Lancement du concours le 1^{er} septembre 2022- Clôture de la remise des dessins le 18 Septembre 2022 – Annonce des gagnants et remise des prix : 22 septembre à 18h en mairie d'honneur

Article – 7 – Les dessins ne seront pas retournés, ils seront diffusés sur les bulletins internes de Naval Group et pourront paraître sur le site de la ville ou tout autre support conçu pour le compte de la mairie. En signant le règlement du concours, chaque participant autorise donc l'utilisation de son dessin, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur du dessin, et qu'il autorise l'organisateur à le reproduire et à l'utiliser gratuitement dans tout support de communication de la commune.

Article – 8 – Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise. La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article – 9 – L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devrait en tout ou partie être modifié, prolongé ou annulé.

Article – 10 – Conformément au RGPD, les informations nominatives ne seront utilisées que pour désigner les gagnants et ne seront pas conservées au-delà de l'opération. Les données personnelles des participants au présent concours sont collectées en vue de la remise des prix du jeu. Elles feront l'objet d'un traitement par les services de la ville afin d'informer les lauréats de la disposition de leur lot par courrier ou par téléphone. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant qui pourra être exercé auprès de la ville d'Ollioules en écrivant à l'adresse postale suivante : Hôtel de ville – Avenue Général du Gaulle – CS 40108 – 83191 Ollioules Cedex. Le présent règlement peut être consulté à l'accueil de la mairie d'honneur, de la mairie administrative ainsi que sur le site internet de la ville : www.ollioules.fr.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte les termes.

Date :/...../.....

NOM et prénom :

Téléphone (obligatoire) :

Adresse mail (ou adresse postale si pas de mail) (obligatoire) :

Signature :

Pour les mineurs :

Âge et classe :

Signature du parent ou du représentant légal pour les mineurs :